

Championnats de France de Nage en Eau froide OPEN 2026

Saint Louis (Grand-Est) Bassin de 50 m

09 au 11 janvier 2026

REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement a pour objectif principal de fixer les conditions d'organisation des championnats de France en établissant des standards obligatoires à respecter par les organisateurs et les participants afin de garantir la sécurité des nageurs et le respect des règlements propres à la nage en eau froide.

Ce règlement fixe des standards minimaux. Il est de la responsabilité du comité d'organisation de renforcer ou d'ajouter des mesures de sécurité si cela paraît nécessaire au regard des spécificités locales, du public de participants concerné, des conditions météorologiques, etc.

Les règles essentielles de la compétition et des courses de nage en eau froide doivent être communiquées de manière claire et détaillée à tous les participants (nageurs et officiels) avant le début de l'évènement par tous les canaux de communication à disposition.

1. Conditions de participation

1.1. Limite d'âge

L'âge minimum requis pour participer à la compétition est de 18 ans révolus à la date de l'évènement.

Par exception, pour les nageurs(ses) de 16 ans révolus à la date de l'évènement* et ayant satisfait aux obligations médicales, une demande de dérogation pour les distances inférieures ou égales à 500m peut être formulée au directeur technique national (dtn@ffnatation.fr).

**Une autorisation du représentant légal est obligatoire pour les personnes mineures.*

1.2. Modalités d'engagement

Droits d'engagement :

- Épreuves individuelles : 25 € par nageur
- Épreuves par équipe : 40 € par équipe

La compétition est ouverte aux nageurs disposant d'une licence compétition FFN ou d'une licence eau libre promotionnelle FFN en cours de validité à la date de la compétition

Les engagements sont ouverts à partir du lundi 3 novembre 2025 sur les plateformes d'inscriptions fédérales. Ils seront clôturés le vendredi 19 décembre 2025 au soir.

- Les engagements se feront sur la plateforme en ligne FFN-Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr/>) ou ExtraNat-natation course.

L'organisateur doit s'assurer que les nageurs ont signé une **attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ont pris connaissance des risques induits par leur participation à une compétition de nage en eau froide et qu'ils ont pris connaissance du règlement de la compétition.** Tout manquement entraînera une interdiction de participation à la compétition.

Le DTN se réserve le droit de répondre favorablement à des demandes de participation de la part de fédérations étrangères.

Ce document disponible en page 9 devra être envoyé en version dématérialisée au service Offres de Pratiques de la FFN (eau.froide@ffnatation.fr) ou présenté sur place avant le début des épreuves.

1.3. Dossier médical

1.3.1. Formulaire médical FFN

Lors de la procédure d'inscription, chaque nageur doit fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la nage en eau froide datant de moins de trois mois** attestant d'un examen médical spécifique à la discipline par un cardiologue ou un médecin du sport. Tout manquement entraînera une interdiction de participation à la compétition.

Ce document dont le modèle est disponible en pages 10-11-12 devra être envoyé en version dématérialisée au service Offres de Pratiques de la FFN (eau.froide@ffnatation.fr) ou présenté sur place à l'officiel médical avant le début des épreuves.

1.3.2. Électrocardiogramme (ECG)

En complément du formulaire médical mentionné au paragraphe 1.3.1. les nageurs doivent passer un examen médical incluant un électrocardiogramme (ECG) dans les six mois précédant la compétition. Les résultats de l'ECG doivent être fournis lors de la procédure d'inscription. Tout manquement entraînera une interdiction de participation à l'épreuve considérée.

Pour les épreuves dites d'endurance (500m et plus), un passage au contrôle médical devant l'officiel médical de la compétition est impératif avant le jour de la course. Celui-ci contrôlera l'état de santé des nageurs et s'assurera que toutes leurs informations médicales lui ont bien été transmises pour valider définitivement leur participation. Tout manquement entraînera une interdiction de participation à l'épreuve considérée.

2. Règlementation technique

2.1. Styles de nage

Les règles International Ice Swimming Association (IISA) et World Aquatics (WA) concernant les différents styles de nage s'appliquent, à l'exception des aménagements spécifiques à la pratique de la nage en eau froide » exposés au paragraphe 4 « Déroulement de la compétition » du présent règlement.

2.2. Distances au programme

2.2.1. Épreuves individuelles

Nage libre : 50 m, 100 m, 250m, 500 m, 1000 m

Dos : 50 m, 100m

Brasse : 50 m, 100 m

Papillon : 50 m, 100m

4 Nages : 200 m

2.2.2. Épreuves de relais Mixte

Nage libre : 4*50 m, 4*250 m

Brasse : 4*50 m

4 Nages : 4*50 4N

Les épreuves de relais sont mixtes : chaque équipe doit être composée de deux femmes et deux hommes d'un même club pour être éligible au podium.

Les équipes composées d'au moins un homme et une femme et / ou de licenciés appartenant à des clubs différents peuvent concourir mais seront classées « Hors Concours ».

2.2.3. **Détail du programme prévisionnel**

❖ **Jeudi 8 janvier**

16h00 – 19h00 : Ouverture des portes / Accueil participants/ **et** contrôle médical obligatoire pour les nageurs inscrits sur les 500m et 1000m NL

❖ **Vendredi 9 janvier**

08h30 : Briefing sécurité - obligatoire pour tous les nageurs inscrits au 1000m NL

09h15 : Début des épreuves

1000m NL dames & messieurs

Pause déjeuner

14h00 : Début des épreuves

100m NL dames & messieurs

50m papillon dames & messieurs

4*50m Brasse relais mixte

Cérémonie protocolaire à l'issue de la journée

❖ **Samedi 10 janvier**

8h30 : Briefing sécurité

09h00 : Début des épreuves

250m NL dames & messieurs

50m dos dames & messieurs

50m brasse dames & messieurs

4*50m NL relais mixte

Pause déjeuner

14h00 : Début des épreuves

50m NL dames & messieurs

100m papillon dames & messieurs

100m brasse dames & messieurs

4*250m NL relais mixte

Cérémonie protocolaire à l'issue de la journée

17h00 – 19h00 : contrôle médical obligatoire pour les nageurs inscrits sur les 500m qui ne l'ont pas fait le jeudi

❖ **Dimanche 11 janvier**

8h30 : Briefing sécurité – obligatoire pour tous les participants au 500m NL

09h00 : Début des épreuves

500m NL dames & messieurs

100m dos dames & messieurs

200m4N dames & messieurs

4*50m 4N relais mixte

Cérémonie protocolaire à l'issue de la matinée

2.3. Prérequis sportifs

Pour participer à une épreuve d'endurance, chaque nageur doit pouvoir attester de sa participation antérieure à une course de nage en eau froide d'une distance minimale réalisée dans les 2 ans qui précède le championnat de France.

- 1000 m : avoir terminé une course d'une distance minimale de 450 m
- 500 m : avoir terminé une course d'une distance minimale de 200 m
- 250m NL et 200 4N : avoir terminé une course d'une distance minimale de 100 m

La Direction de la compétition des Championnats de France de nage en eau froide se réserve le droit d'autoriser l'engagement d'un(e) ou de plusieurs participant(e)s n'ayant pas remplis ces prérequis mais justifiant d'une expérience passée de nage en eau froide significative afin de garantir leur l'intégrité physique. Une demande écrite devra être transmise à l'adresse suivante : eau.froide@ffnatation.fr

Le Directeur de la discipline natation course et/ou eau libre se réserve le droit d'autoriser l'engagement d'un(e) ou de plusieurs participant(e)s de haut-niveau n'ayant pas remplis ces prérequis.

2.4. Temps limite

Pour des raisons de sécurité, les épreuves d'endurance sont soumises à un temps limite. Une fois ce temps écoulé, tout nageur n'ayant pas effectué la totalité de la distance de l'épreuve sera arrêté sur décision du juge arbitre en chef.

200 4N : 6 minutes

250m : 6 minutes

500 m : 14 minutes

1000 m : 24 minutes si la température de l'eau est $\geq 5,1^{\circ}\text{C}$;

22 minutes si la température de l'eau est $\leq 5^{\circ}\text{C}$.

2.5. Température de l'eau

- 2.5.1. Les championnats de France de nage en eau froide doivent se disputer dans une eau de $10,0^{\circ}\text{C}$ ou moins. Si la température de l'eau est de $5,0^{\circ}\text{C}$ ou moins, l'évènement est considéré comme une compétition de nage en eau glacée.
- 2.5.2. La température de l'eau doit être mesurée de manière stable sur une période continue de 5 minutes, à une profondeur comprise entre 10 cm et 30 cm de profondeur sous la surface de l'eau.
- 2.5.3. La température officielle de l'eau pour la compétition doit être établie en calculant la moyenne obtenue par trois thermomètres digitaux. L'écart entre les trois températures mesurées ne doit pas excéder $1,0^{\circ}\text{C}$. La température officielle doit être communiquée avec au moins une décimale.
- 2.5.4. Pour valider une température de l'eau de $10,0^{\circ}\text{C}$ ou moins, les trois thermomètres doivent afficher une température de $10,0^{\circ}\text{C}$ ou moins. Pour valider une température de l'eau de $5,0^{\circ}\text{C}$ ou moins, les trois thermomètres doivent afficher une température de $5,0^{\circ}\text{C}$ ou moins.
- 2.5.5. Les thermomètres utilisés doivent être résistants à l'immersion ou reliés à une sonde. Les thermomètres lasers ou infrarouges ne sont pas autorisés.
- 2.5.6. La température de l'eau officielle doit être mesurée moins de 30 minutes avant le départ de la première épreuve de chaque réunion.
- 2.5.7. Dans le cas où la température aurait été mesurée proche de $5,0^{\circ}\text{C}$, il revient au directeur de course de prévoir des prises de températures régulières au cours de la réunion, entre ou pendant les épreuves, pour tenir compte de son éventuelle évolution.

- 2.5.8. Lorsqu'une meilleure performance nationale ou internationale est améliorée, une prise de température doit être effectuée immédiatement, avant que la série suivante ne prenne le départ.

3. Équipement du nageur

3.1. Le nageur est autorisé à porter :

- Un seul maillot de bain standard homologué, qui ne peut descendre sous les genoux. Pour les femmes, la surface du corps recouverte par le maillot de bain ne peut aller au-delà des épaules, il ne doit recouvrir ni les bras, ni le cou.
- Une seule paire de lunettes. Les lunettes-masques sont autorisées à condition qu'elles ne recouvrent que les yeux.
- Un seul bonnet de bain standard en silicone ou en latex.
- Des bouchons d'oreille et un pince-nez.

3.2. Le nageur doit obligatoirement porter une ceinture de sécurité (sans bouchon d'aide à la flottaison) Elle doit être en tout temps visible et ne doit pas être recouverte par le maillot de bain.

Le nageur devra se présenter avec cette ceinture à la chambre d'appel, faute de quoi il ne sera pas autorisé à prendre part à la course. *Attention elle n'est pas fournie par l'organisation de la compétition.*

3.3. L'utilisation d'appareils connectés (ou non) pour mesurer la distance parcourue ou la température de l'eau n'est pas autorisée.

3.4. Attention : Le graissage est strictement interdit en piscine

4. Déroulement de la compétition

4.1. Bassin de compétition

- 4.1.1. La compétition doit avoir lieu en extérieur, de préférence une piscine.
- 4.1.2. La qualité de l'eau doit être favorable à la pratique de la natation. (Attestation des services de l'état)
- 4.1.3. Les nageurs doivent être clairement visibles et facilement accessibles pendant leur course. En cas de forte brume et/ou de faible luminosité, une course ne peut pas avoir lieu. Les épreuves se déroulant en nocturne doivent bénéficier d'un éclairage de l'ensemble du bassin et de ses abords pour assurer une totale sécurité des participants et du jury. La compétition peut avoir lieu dans une piscine en dur. L'eau de la piscine doit être naturellement fraîche, aucune action humaine extérieure pour abaisser la température de l'eau n'est autorisée.
- 4.1.4. Le bassin de compétition doit mesurer au moins 50 m de long. La profondeur de l'eau doit être suffisante afin que les nageurs ne puissent pas entrer en contact avec la surface du sol, ce à aucun moment de leur course.

4.2. Entrée dans l'eau

- 4.2.1. Le nageur ne doit pas être assisté du début à la fin de sa course, exception faite pour les nageurs handisports pour l'entrée et la sortie de l'eau, qui peuvent être accompagnés de deux personnes et/ou bénéficier du matériel nécessaire (béquilles, fauteuil roulant, etc.). Le juge arbitre en chef doit immédiatement disqualifier tout nageur contrevenant à cette règle.
- 4.2.2. Plonger dans l'eau n'est pas autorisé en compétition. Pour des raisons de sécurité, l'entrée dans l'eau doit se faire par les pieds, en marchant ou en s'immergeant progressivement par une échelle. Il revient au directeur de la compétition de déterminer la méthode d'entrée dans l'eau la plus sûre en fonction de la configuration du bassin, et de demander aux nageurs de s'y conformer.

4.3. Le départ

- 4.3.1. Lorsque les nageurs sont derrière leur ligne de départ, les ordres du starter sont :
- « Enlevez vos vêtements » (le nageur se déshabille et ne conserve que son maillot et l'équipement autorisé)
 - « Entrez dans l'eau »
 - « A vos marques »
- 4.3.2. Lorsque le nageur entre dans l'eau, il doit se mettre directement en position. Le compétiteur est accroché avec une main au barreau de l'échelle ou au rebord de la piscine (en absence d'échelle) et met les épaules dans l'eau. Le nageur doit être dans cette position au moment de la commande : « A vos marques ».
- 4.3.3. A la commande « A vos marques » le starter donne le départ de la course à l'aide du klaxon (chronométrage semi-automatique) ou d'un sifflet.
- 4.3.4. Les faux départs ne sont pas rappelés. Toute mauvaise position ou faux départ sont sanctionnés d'une disqualification.
- 4.3.5. Au départ, après avoir poussé sur ses jambes contre le mur, le nageur ne peut avoir la tête immergée que sur une distance maximale de 5m avant de commencer sa nage. Le non-respect de cette règle entraîne une disqualification.

4.4. Déroulement de la course

- 4.4.1. La course doit être ininterrompue, aucun arrêt prolongé contre un élément technique (bord de bassin, échelle, bouée, etc.) n'est autorisé.
- 4.4.2. Le nageur n'est pas autorisé à toucher le fond du bassin avec ses pieds dès lors que le départ a été donné.
- 4.4.3. Le nageur peut pousser les objets flottants sur son passage, à condition qu'il ne profite pas de la manœuvre pour rendre sa nage plus efficace.
- 4.4.4. Aucun ravitaillement n'est autorisé pendant la course.
- 4.4.5. Aucune assistance à la nage n'est autorisée.
- 4.4.6. Les virages culbutes ne sont pas autorisés. Ceux-ci doivent s'effectuer en touchant le mur avec une main en nage alternée, deux mains en nage simultanée avant retournement et poussée des jambes contre le mur. Le non-respect de cette règle entraîne une disqualification.
- 4.4.7. Lors des virages, après avoir poussé sur ses jambes contre le mur, le nageur ne peut avoir la tête immergée que sur une distance maximale de 5m avant de reprendre sa nage. Le non-respect de cette règle entraîne une disqualification.
- 4.4.8. Il revient au juge arbitre en chef, à son entière discrétion, avec effet immédiat et sans appel, de mettre fin à la course d'un nageur de manière anticipée si une détérioration de son langage corporel et/ou de ses mouvements de nage est observée. Le nageur est tenu d'accepter la décision de l'officiel d'interrompre sa course et doit sortir de l'eau dès que possible, avec assistance si nécessaire.

4.5. L'arrivée

- 4.5.1. L'épreuve se termine une fois la distance totale parcourue, lorsque le nageur touche le bord du bassin avec une main en nage alternée, deux mains en nage simultanée.
- 4.5.2. Les nageurs peuvent quitter immédiatement le bassin après leur arrivée sans attendre l'arrivée des autres nageurs, en veillant à ne pas gêner leur progression.

4.6. Relais

- 4.6.1. Les équipes de relais sont composées de quatre équipiers.
- 4.6.2. Les épreuves de relais sont mixtes : chaque équipe doit être composée de deux femmes et deux hommes pour être classée. Les relais composés d'au moins un homme et une femme peuvent participer mais ne seront pas classés.
- 4.6.3. Les nageurs doivent concourir dans leur ordre d'engagement.
- 4.6.4. Les règles de départ, de nage, de virage et d'arrivée sont les mêmes que pour les épreuves individuelles.
- 4.6.5. Chaque nageur doit toucher le bord du bassin à son arrivée. Les relayeurs doivent se mettre à l'eau quelques instants avant l'arrivée du nageur précédant et se mettre en position de départ (Cf. art 4.3 Le départ). Ils ne peuvent partir que lorsque le nageur précédant touche le mur. Le non-respect de cette règle entraîne une disqualification.

4.7. Récompenses

- 4.7.1. Pour les épreuves individuelles, une médaille sera remise aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes toutes catégories pour chaque épreuve ; ainsi qu'aux 3 premier(e)s par catégorie Master 1 (35 / 49 ans) et Master 2 (+ de 50 ans).
S'agissant d'une compétition open, en cas de nageurs étrangers sur le podium, les nageurs Français suivants seront récompensés.
- 4.7.2. Pour les relais mixtes, des médailles seront remises aux équipiers des trois premières équipes.
- 4.7.3. Les cérémonies protocolaires auront lieu à la fin de chaque journée de compétition.

5. Sécurité

5.1. Réunion technique

- 5.1.1. Il est de la responsabilité de l'organisateur de proposer une réunion technique détaillant les règles de sécurité à l'ensemble des participants (nageurs, staffs, officiels) en amont de la première course de la compétition. L'objectif est de s'assurer que tous les participants aient connaissance des procédures de sécurité, du règlement de la compétition, du protocole de réchauffement en sortie de course et du dispositif médical en place.
- 5.1.2. Il est de la responsabilité du médecin désigné comme officiel médical de la compétition de s'assurer que tous les nageurs sont tenus informés des symptômes potentiels liés à l'hypothermie, des risques encourus et du protocole de réchauffement et de récupération.
- 5.1.3. Il est de la responsabilité de l'organisateur de rappeler aux participants des épreuves de 500 m et plus que la nage en Eau Froide est un sport extrême et dangereux, qui peut entraîner des soins de premier secours, voire un transfert aux urgences.

5.2. Épreuves de 500 m et 1000 m : l'obligation d'un chaperon

- 5.2.1. Chaque nageur est dans l'obligation d'être secondé par une personne accompagnatrice (ou « chaperon ») pour assistance hors de l'eau, faute de quoi il ne pourra être autorisé à prendre le départ. Le « chaperon » doit être âgé de 18 ans ou plus à la date de l'évènement. Le rôle du « chaperon » est de surveiller le nageur depuis l'avant course (vestiaires, chambre d'appel), puis pendant l'épreuve, à la sortie de l'eau et ce jusqu'à la fin du protocole de réchauffement. Le chaperon doit être informé par les organisateurs des attentes propres à ses fonctions et familier des règles de sécurité et des protocoles spécifiques à la nage en eau froide.
- 5.2.2. La personne accompagnatrice doit être capable de : connaître les capacités du nageur à poursuivre ou stopper sa nage ; prendre en charge le nageur à sa sortie de l'eau ; réagir en cas d'hypothermie ; rester présente jusqu'à ce qu'il ait retrouvé une température idéale lui permettant de recouvrer pleinement ses capacités physiques et psychiques.

5.2.3. Le temps de récupération après l'épreuve de 1000m doit être d'au moins 3 heures. Le médecin pourra ne pas autoriser le nageur à disputer sa deuxième course s'il estime que son état ne le permet pas.

5.3. Officiel médical

5.3.1. L'officiel médical doit être un médecin ayant été informé et préparé par la Fédération Française de Natation au sujet des règles de sécurité et des protocoles spécifiques à la nage en eau froide. Il doit être au fait des risques liés à l'hypothermie et capable de gérer des situations d'urgence.

5.3.2. Il supervise l'équipe médicale chargée d'observer les nageurs pendant leur course et de les accompagner pendant le protocole de réchauffement.

5.3.3. Il peut décider de l'évacuation d'un nageur vers un service d'urgence.

5.4. Accès au bassin

5.4.1. L'accès à la zone du bassin de compétition est strictement réservé aux officiels, aux équipes de secours et aux nageurs (ainsi qu'à leur « chaperon » pour les épreuves du 500 m et du 1000 m).

5.4.2. Les médias peuvent être autorisés à accéder à la zone du bassin de compétition pour une durée limitée sur dérogation du directeur de la compétition.

Championnats de France de Nage en eau froide 2026

Attestation sur l'honneur

Document à renvoyer en version dématérialisée au service Offres de Pratiques de la FFN (eau.froide@ffnatation.fr) ou présenté sur place avant le début des épreuves.

Je soussigné (e) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Reconnais par la présente :

- Avoir pris connaissance et m'être familiarisé(e) avec le règlement des Championnats de France de Nage en eau froide 2026 tel qu'il est stipulé et publié par la FFN.
- M'engager à me conformer pleinement aux règles de la FFN obligatoires pour ma sécurité.
- Avoir pris connaissance des risques et des dangers induits par ma participation aux Championnats de France de Nage en eau froide et m'y être préparé(e).

Ces risques comprennent ceux qui sont associés ou posés par :

- Un changement brutal de température provoquant une sensation d'étouffement, une augmentation du souffle et une accélération du rythme cardiaque.
- La lutte contre la perte de chaleur avec changement physiologique radical entraînant un ralentissement de l'activité musculaire.
- L'immersion dans une eau extrêmement froide pendant des périodes prolongées avec des réactions physiologiques en chaîne qui s'accroissent.
- Un risque d'hypothermie et d'épuisement avec effets sur ma santé personnelle physique et psychique.

Pour les distances supérieures ou égales à 500 m, je m'engage à être obligatoirement secondé(e) d'une personne accompagnatrice capable de :

- Connaître mes capacités à poursuivre ou stopper ma nage.
- Me prendre en charge à la sortie de l'eau jusqu'à la salle de réchauffement.
- Réagir en cas d'hypothermie du nageur.
- Rester présente jusqu'à ce que j'ai retrouvé une température idéale me permettant de recouvrer pleinement mes capacités physiques et psychiques.

Cette personne devra être informée et familiarisée au règlement des Championnats de France de Nage en eau froide 2026.

Je reconnais participer aux Championnats de Nage en eau froide 2026 en ayant conscience que la pratique de la natation en eau froide est en soi dangereuse. J'accepte tous ces dangers et risques.

Fait à :

Date :

Signature :

Formulaire d'examen médical à compléter par un Médecin du Sport ou un Cardiologue accompagné d'un ECG

Document à renvoyer en version dématérialisée au service Offres de Pratiques de la FFN (eau.froide@ffnatation.fr) ou présenté sur place à l'officiel médical avant le début des épreuves.

Date de l'examen (valide pour 3 mois) : _____

Informations personnelles du nageur/de la nageuse :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Genre :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Questionnaire de santé (à remplir par le nageur/la nageuse) :

Entourer Oui ou Non, si Oui, merci de préciser l'information.

- | | |
|---|-----------|
| 1 – Antécédents médicaux | Oui / Non |
| _____ | |
| 2 – Antécédents chirurgicaux | Oui / Non |
| _____ | |
| 3 – Traitement médical en cours | Oui / Non |
| _____ | |
| 4 – Allergies | Oui / Non |
| _____ | |
| 5 – Antécédents cardiovasculaires
(ex : TA, arythmie, Raynaud) | Oui / Non |
| _____ | |
| 6 – Antécédents cardiovasculaires familiaux | Oui / Non |
| _____ | |
| 7 – Antécédents respiratoires (ex : asthme) | Oui / Non |
| _____ | |
| 8 – Antécédents neurologiques (ex : épilepsie) | Oui / Non |
| _____ | |
| 9 – ORL (oreilles, nez, gorge) | Oui / Non |
| _____ | |
| 10 – Yeux (problèmes de vue, chirurgie) | Oui / Non |
| _____ | |
| 11 – Antécédents psychiatriques | Oui / Non |
| _____ | |
| 12 – Hospitalisation (dans les 5 années écoulées) | Oui / Non |
| _____ | |
| 13 – Expérience de la nage en glacia | Oui / Non |

14 – Problème de réchauffement après nage en eau glacée (Hypothermie, arythmie) Oui / Non

15 – Expérience de pratique sportive en altitude Oui / Non

16 – Problème d'adaptation à l'altitude Oui / Non

Commentaires :

Je déclare par la présente :

- Qu'à ma connaissance mon état de santé général est bon ;
- Que j'ai déclaré toutes les informations pertinentes en ma possession pour l'évaluation de mon état de santé en vue de la pratique de la Nage Eau Froide ;
- Que j'autorise la transmission de ces informations à l'officiel médical des Championnats de France de Nage Eau Froide 2026 ;
- Que je m'engage à informer l'officiel médical des Championnats de France de Nage Eau Froide 2026 de toute évolution de mon état de santé entre la date du présent examen et celle de la compétition ;

Fait à :

Date :

Signature :

Partie à remplir par le médecin examinateur (obligatoirement un médecin du sport ou un cardiologue) - selon les préconisations en annexe :

Examen général :

- Poids :
- Taille :
- IMC :

Examen cardiovasculaire :

- Fréquence cardiaque :
- Tension artérielle :
- Interprétation de l'ECG (obligatoire) :

Examen respiratoire :

- Fréquence respiratoire :
- Saturation de l'oxygène :
- Mesure du Peak Flow :
- Commentaire général :

Examen ORL :

- Tympan
- Pharynx

Examen abdominal :

Examen neurologique :

Commentaire général :

Après examen, je déclare ne constater aucune contre-indication médicale pouvant empêcher la pratique de la Nage Eau Froide (ou de la Nage en Eau Glacée) en compétition pour M. / Mme. _____

Fait à : _____

Date : _____

Nom du médecin :

Spécialité :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Signature :